

ARRÊTÉ MUNICIPAL

2023-47 du 29 mars 2023

Règlementant la circulation de la VC n° 168 - La Chesnaie Travaux de maillage du réseau de gaz pour le compte d'ERDF

LE MAIRE DE SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales :

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU les travaux de maillage du réseau de gaz pour le compte d'ERDF;

VU la demande formulée par l'entreprise SLTP 4 Rue Jean Monnet 49 120 CHEMILL EN ANJOU en date du 27 mars 2023

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 10 avril 2023 et pour une durée de 54 jours - La circulation sur la VC n° 168 - La Chesnaie sera interdite à la circulation du carrefour avec la VC n° 167 jusqu'au carrefour avec la RD 771 (plan en annexe)

La circulation sera rétablie en dehors des heures d'ouverture du chantier.

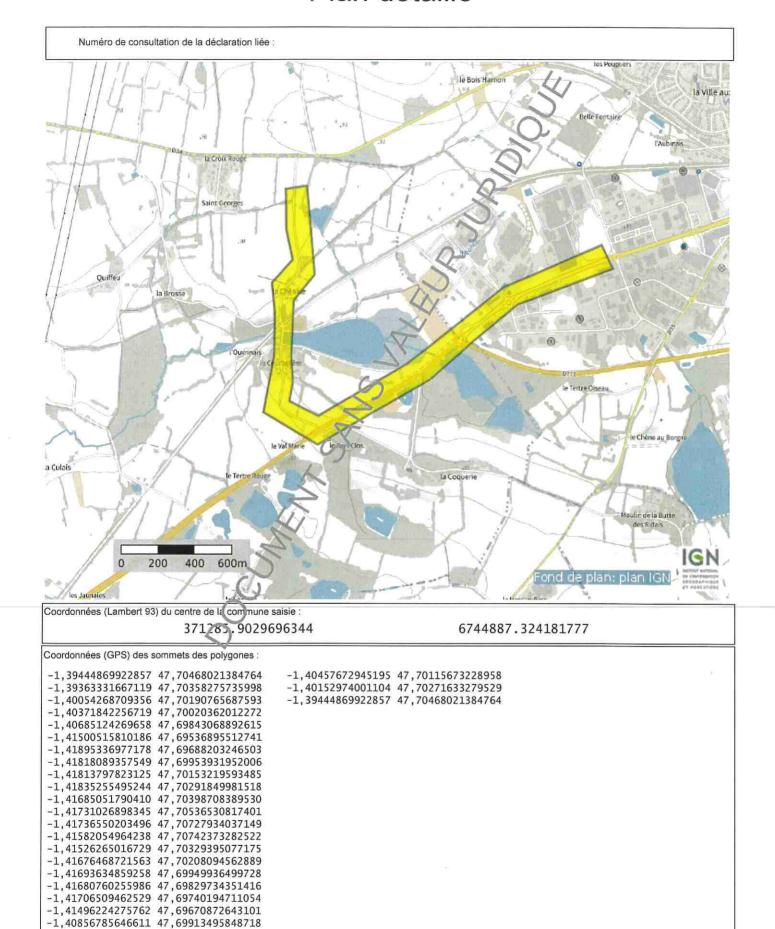
- ARTICLE 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.
- **ARTICLE 3**: La circulation des riverains et l'accès au propriétés riveraines seront maintenus ainsi que la circulation des véhicules de secours et du service du courrier.
- ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.
- ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en lieu habituel

A Saint-Aubin-des-Châteaux, Le 29 MARS 2023

Maire.

Banie RABL

Plan détaillé



(PlanDetail_Protys_v1.01)